

COMMUNE DE CUCQ

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Présenté au cours de la séance de Conseil municipal du 27 Avril 2026

I – Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril de l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les grandes lignes du budget primitif 2026 ont été définies lors du débat d'orientations budgétaires qui a été présenté en conseil municipal le 09 Février 2026.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de stabiliser la fiscalité

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2026 s'équilibre :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 8 242 986.54 € (contre 8 255 561.89 € en 2025).
- En dépenses et recettes d'investissement à 4 365 468.82 € (contre 2 531 466.67 € en 2025).

II – La section de fonctionnement

a. Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Afin d'apporter une vision plus fine des mouvements financiers, les différentes écritures comptables sont enregistrées, tant en dépenses qu'en recettes sur quatre niveaux d'enregistrement, à savoir :

- Le Chapitre
- La Nature
- La Fonction
- L'Analytique

b. Les principales dépenses et recettes de la section

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, garderie...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48.68 % des dépenses de fonctionnement de la ville (contre 49.02 % en 2025).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir à un nouvel emprunt.

Au Budget primitif 2026 l'autofinancement se compose essentiellement de :

Des dotations aux amortissements (28)	442 808.60 € (contre 407 743.60 € en 2025)
De l'affectation du résultat de fonctionnement	00.00 € (contre 150 000.00 € en 2025)
<u>TOTAL :</u>	<u>442 808.60 € (contre 557 743 60 € en 2025)</u>

Les principales dépenses de fonctionnement 2026 (hors dépenses courantes et frais de personnel), sont :

TRAVAUX et ENTRETIEN DES LOCAUX :

- Projet PPMS dans les écoles et la cantine (avec centrale d'alerte) pour 32702 €
- Remplacement des menuiseries (Ecoles, préau, sanitaires, presbytère, Club Football et pôle associatif) pour 110 724 €
- Remplacement de bornes à la Maison du Temps Libre pour 1758 €
- Ampoules en cas de sinistres (EP) pour 8496 €
- Travaux de voirie 2026 pour 470000 € + 27900 € de MO
- Etude circulation routière pour 24400 €
- Finitions extérieures de l'extension de la Bibliothèque (dossier à revoir)
- Travaux de mise en sécurité des parapets pour 120000 € + 12000 de MO et 16470 € pour les diagnostics

PETIT MATERIEL et AUTRES :

- 2 poubelles de tri normées (devis à revoir)
- 15 systèmes de fixation pour kakémono pour 1986 €
- 1 souffleur pour 429 €
- Mobilier (Bibliothèque) pour 4159 €
- Equipements pour les VTT pour 445 €
- Accessoires pour l'arme pour 576 €
- Migration en full Web et terminaux LOGITUD pour 4990 €
- Sécurisation de l'ensemble des réseaux informatiques pour 5450 €
- Mise en place Film des Conseils Municipaux (devis à venir)

III. La section d'investissement

Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers ou immobiliers, d'études, de travaux sur structures existantes ou nouvelles, etc.
- en recettes : les recettes propres (subventions, dotations, FCTVA, Taxe d'aménagement...) la vente de parcelles ou de biens immobiliers, l'amortissement des immobilisations, l'affectation du résultat, le virement de la section de fonctionnement

Les principaux projets d'investissement de l'année 2026 sont les suivants :

MATERIEL :

- Poubelles de tri normées pour les écoles (devis à revoir)
- 1 scie radiale avec empêtement pour 516 €
- 1 découpeuse thermique avec disques pour 2007€
- 1 malaxeur (devis à revoir)
- 10 Mats de remplacement en cas de sinistres (EP) pour 9110 €
- 1 Peigne à gazon Joker avec kit pour 6400 €
- 1 Tondeuse autoportée avec système de préservation faune pour 65240 € (subventionnable)
- 1 Débroussailleuse à batterie pour 888€
- 2 Batteries à dos pour 2914 €
- 3 Débroussailleuses thermiques avec support batterie pour 2501 €
- 1 tondeuse à batterie pour 1488€
- 1 tracteur Kubota avec kit lames pour 19800€
- 1 groupe électrogène pour 1511 €
- 1 perforateur pour 1194 €
- 3 frigos (MTL, Festivité et Salle des Coquelicots) pour 1300 €

- 1 canapé (Bibliothèque) pour 514 €
- 1 éthylotest pour 625 €
- 2 VTT pour 1518 €
- 1 arme pour 764 €
- Ordinateur, écran et imprimante Mairie pour 1000€
- Mobilier Mairie pour 5000 €
- 1 autolaveuse pour 3800 €
- Poteaux et filets pour le Beach Volley pour 9415 €
- Illuminations de Noël pour 30000 €

TRAVAUX :

- Travaux de gestion des eaux pluviales Cours des Champs Elysées (bassin de rétention) pour 162 814 € + relevé topographique à 11540€
- Travaux VELOMARITIME pour la tranche ferme à hauteur de 514 166 € et pour la tranche optionnelle (50%) pour 593298 €
- Audit Eclairage public pour 21114 €
- MO sur Dossier Enfouissement des réseaux (VELOMARITIME) pour 75840 €
- 2 terrains de padle pour 149760 € + 15000 € de MO

Les travaux ou achats conclus mais non achevés en 2025 et reportés en 2026 :

- Travaux de réfection de voiries 2023 pour 41 000 €.
- Travaux de réfection de voiries 2025 pour 559 144 €.
- Travaux d'extension de la bibliothèque municipale pour 8 780 € ;
- Eclairage du boulo-drome pour 34 706 €
- Eclairages Square de la liberté et aire de jeux pour 43 004 €
- Video Surveillance pour 11 261 €
- Mise en lumière solaire Rond-Point pour 19 927 €
- Travaux de lutte contre les inondations cours des Champs-Elysées pour 8 255 €
- Arche de Noël, banquettes béton, chaises béton, feux solaires intelligents, cabines de plage pour 41 915 €

IV - La fiscalité :

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont les suivants :

- ♣ Taxe foncière propriété bâtie..... **31,24 %** ; identique à celui de 2025 ; ce taux intègre celui du Département dont l'impact sera neutralisé par un coefficient correcteur.
- ♣ Taxe foncière propriété non bâtie..... **31,19 %** (identique à celui de 2025).
- ♣ Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires (THS)... **10.15 %** (identique à celui de 2025)

Le produit attendu de la fiscalité locale 2026 s'élève à 3 611 254.00 € (Contre 3 592 260.00 € en 2025).

Les taux des impôts locaux sont fixés par le Conseil municipal multiplié par la base fixée par l'État ; on obtient ainsi le produit des impôts.

V- Principaux ratios :

INFORMATIONS FINANCIERES RATIOS	VALEURS
<u>1 Dépenses réelles de fonctionnement/Population</u>	1 492.46 € (2025 : 1481.58€)
<u>2 Produit des impositions directes/Population</u>	692.74 € (2025 : 675.83 €)
<u>3 Recettes réelles de fonctionnement/population</u>	1 357.27 € (2025 : 1 333.06 €)
<u>4 Dépenses d'équipement brute/population</u>	708.33 € (2025 : 375.62 €)
<u>5 Encours de la dette/population</u>	420.97 € (2025 : 488.75 €)
<u>6 DGF+DSR/Population</u>	1 485 471 € (2025 : 1 466 183€)

Nb d'habitants applicable au 01/01/2026 : 5213 (Baisse par rapport à 2025 : 5247)

VI - Niveau d'endettement de la collectivité :

L'encours total de la dette de la ville est au 01/01/2026 de 2 194 528.96 € (contre 2 530 735.04 € au 01/01/2025) et concerne 5 emprunts tout comme en 2025.

Le niveau des frais financiers (intérêts) est de 72 662.21 € (contre 83 640.83 € en 2025).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216202614-20260427-deliberation2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026
Publication : 27/04/2026

